



Origine portugaise, comment obtenir extrait de naissance ?

Par **mamoune**, le **23/08/2008 à 15:40**

Bonjour,rnrnPour la régularisation de mon dossier, la CAF me demande : la copie intégrale de mon acte de naissance. Je suis à la CAF depuis 44 ans.rnrnJe suis née au Portugal, mais en France depuis 60 ans. Comment obtenir ce document ? Y a-t-il un regroupement en France de tous ces documents ?rnrnMerci de vos réponses.rnrnCordialement.

Par **mamoune**, le **30/08/2008 à 00:52**

Bonjour,rnPour information, j'ai trouvé la solution à mon problème, à tous ceux qui se trouveraient dans mon cas, la demande peut se faire en ligne à :rn
etatcivil@diplomatie.gouv.fr,rnAu Service des affaires étrangères - Etat civil, à Nantes.rnCordialement.

Par **suzywan**, le **17/07/2013 à 08:55**

bonjour, je sais que ce post n'est tout récent mais il me semble que pour contacter le service des affaires étrangères il ne faut pas être d'origine française mais né au Portugal?, pour mes parents on me demandes des actes de moins de 3 mois et au consulat POrtugais on me réclame 20.60 euros chacun ils sont nés au Portugal et de nationalité PortugaisernCordialement

Par **suzywan**, le **18/07/2013 à 15:05**

j'ai résolu mon pb: les affaires étrangères ne s'occupent que des personnes nées à l'étranger mais de nationalité française, alors si vous êtes de nationalité portugaise, vous êtes obligé de demander votre acte au consulat soit en France ou vous le faire faire par de la famille au registre d'état civil au Portugal et ils vous l'envoieront par courrier; sachez que pour l'avoir il faut également payer 20euros!

Par **amajuris**, le **08/03/2016 à 18:22**

bonjour, un acte de naissance est délivré en principe par la mairie de votre lieu de naissance. donc il faut que vous fassiez votre demande à votre mairie de lieu de naissance ou par votre consulat. salutations

Par **Johny Makentosh**, le **13/10/2017 à 17:19**

certificat de coutume portugais

Par **Delhoste**, le **11/01/2018 à 16:13**

Bonjour mon futur tour marié et portugais la mairie me demande un acte de naissance complet de sa langue et que par la suite je devrais le faire traduire le consulat me donner un acte de naissance mais en plusieurs langues du coup il ne l'accepte pas comment je pourrais faire pour avoir un vrai acte de naissance complet ??

Par **joss38**, le **11/01/2018 à 17:30**

bonsoir. je ne comprends pas : le consulat du Portugal a traduit l'acte de naissance en plusieurs langues et pas en français?

Par **pascalisa**, le **06/03/2018 à 17:24**

bonjour j'ai envoyé la demande d'acte de naissance au consulat à Tours, a priori c'est eux qui centralisent tout en France (par courrier). ça coûte 21 euros par chèque.

Par **Tos8e**, le **17/03/2018 à 15:02**

Bonjour,rnrnJ'ai besoin de mon passeport en urgence, il n est plus valable depuis 2013.
Comment faire ?rnrnMerci.

Par **Tisuisse**, le **17/03/2018 à 15:28**

Bonjour,rnrnEn faisant votre demande en préfecture. Certaines mairies ont la possibilité de recevoir ces dossiers de renouvellement, interrogez la vôtre.

Par **amajuris**, le **17/03/2018 à 15:57**

bonjour,rnUn passeport temporaire peut être délivré en urgence pour un motif d'ordre médical ou humanitaire ou pour des raisons professionnelles. rnvoir ce lien:rn<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1373>rnsalutations

Par **De nobrega Luis maria**, le **21/09/2018 à 13:24**

Bonjour,rnrnJe voudrais un extrait de naissance. Je suis née au Portugal à Santana, j'ai besoin très rapidement de cet extrait de naissance pour mon mariage.rnrnJe vous remercie d'avance pour votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **21/09/2018 à 13:30**

Bonjour,rnrnPas d'autres solutions que de faire votre demande écrite à la mairie de votre naissance, au Portugal.

Par **Tonia70**, le **09/09/2019 à 10:17**

j'ai besoin d'un extrait d'act de naissance portugais,combien coute t'il en passant par le consulat portugais de Toulouser
rn[quote]rn**le paragraphe 4.2.2 des cgu indique:**rnrn**Les messages devront comprendre des formules de politesse.** rn[/quote]

Par **Patricia17**, le **10/03/2021 à 12:11**

Bonjour, Etant portugaise, pour mon mariage il me faut joindre au dossier: un acte de naissance, un certificat de coutumes et un certificat de celibat. Quelqu'un saurait ce que c'est qun certificat de coutumes et aupres de qui je dois-je demander ces trois documents?

Merci d'avance et bonne journée